

ARE Nord-Pas-de-Calais

Téléphone : 09 69 32 18 39
Télécopie : 03 21 46 37 77
Courriel : npdc-are@enedis.fr
Interlocuteur : MAJDI Halima

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**
VILLENEUVE D'ASCQ, le 31/05/2022

Mairie de LA COUTURE
COURRIER REÇU LE

14 JUIN 2022

MAIRIE DE LA COUTURE
HOTEL DE LA VILLE
62136 LA COUTURE

RG IVL JAD DB JB MG CL GM JMA
 CC RD AS SC IL JFB ID ED CD NC
 AF SF KG IT EP PD JL KR MK DL SS

S.I.V.O.M.
de l'Artois

16 JUIN 2022

Courrier Arrivée N°

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA0622522200001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : RUE DU TOURET
62136 LA COUTURE
Référence cadastrale : Section AC , Parcelle n° 140 A 144/149/150
Nom du demandeur : DAVISIGNY F

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un lotissement, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 311 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, une contribution financière¹ est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires.
- si le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis pour instruire la présente autorisation d'urbanisme, et si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Romain DE CRUZ

Responsable de Groupe



PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

¹ Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie

Pour information :

Nous tenons également à vous préciser que cette parcelle est surplombée par une ligne électrique aérienne ou traversée par un câble électrique souterrain, les constructions érigées sur ce terrain devront donc respecter les distances réglementaires de sécurité décrites dans l'arrêté technique du 17 mai 2001. Si ces constructions ne pouvaient se trouver à distance réglementaire des ouvrages, alors ceux-ci devront être mis en conformité. Dès l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire devra demander une étude à Enedis pour déterminer les solutions techniques et financières à mettre en œuvre.

Annexe : Contribution due par la CCU

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Consultation guichet unique pour DT séparées	1	177.92 €	106.75 €	40 %
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	1	449.95 €	269.97 €	40 %
Mise à Disposition d'un agent d'exploitation (1 heure ouvrable)	4	89.99 €	215.98 €	40 %
Identification de câble	1	179.98 €	107.99 €	40 %
*Mise en chantier réseau souterrain avec marquage piquetage	1	813.96 €	488.38 €	40 %
Fouille confection accessoire HTA tranchée sous chaussée lourde	2	1 515.60 €	1 818.72 €	40 %
Mise en court-circuit d'un câble BT ou HTA	2	179.98 €	215.98 €	40 %
Raccordement câble HTA Alu dans un poste HTA BT	2	667.53 €	801.04 €	40 %
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	2	698.05 €	837.66 €	40 %
Fourniture et pose câble HTA souterrain 150 mm ² Alu	380	21.78 €	4 965.84 €	40 %
Tranchée sous chaussée lourde	190	160.94 €	18 347.16 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée lourde	190	73.99 €	8 434.86 €	40 %
*Etude et constitution de dossier réseau > 100 m et < 600 m	1	1 061.40 €	636.84 €	40 %
Montant total HT			37 247.17 €	

Pour votre information, en application de l'arrêté² du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté³ du 28 août 2007.

Nous vous précisons que le délai des travaux sera de 4 à 6 mois après l'ordre de service de la CCU et l'accord du client au sujet des devis respectifs.

A titre d'information, la longueur totale du raccordement⁴ (hors branchements individuels) est de 380 mètres.

² Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

NB : Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

³ Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

⁴ Total de la longueur du branchement et de la longueur de l'extension au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la

La longueur de l'extension, en ce qui concerne le réseau nouvellement créé, est de :

- 2x190 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération,

Sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, nous vous demandons d'indiquer sur l'autorisation d'urbanisme que cette opération nécessite la création d'un poste de distribution publique sur le terrain d'assiette de l'opération (à la charge du pétitionnaire). Le maître d'ouvrage de l'opération devra se rapprocher d'ENEDIS afin de définir l'emplacement de ce poste de transformation.

consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité, l'extension étant limitée au réseau nouvellement créé.

4/4



PLAN TRAVAUX CCU

CENTRE 014
Département 02
Commune(s) LA COURURE
Adresse RUE DU TOURET
Auteur MALDI Helma
Référence PA0622522200001

Date d'impression : 31/05/2022
Echelle : 1:1500

Projet de réalisation de travaux de distribution électrique
 Réalisation de deux jonctions souterraines puis extension de
 2*190 mètres en câble souterrain HTA 3x150mm² AL entre le
 poste LEON 2 et PIERRE 2
 Code de projet : PA0622522200001
 Code de projet de distribution : PA0622522200001

Légende :

-----	Limites cadastrales
-----	Limites de Centre
-----	Troignon
-----	HTA BT
-----	Aérien
-----	HTA BT
-----	Câble souterrain
-----	Changement de section
-----	Client Imposant BT
-----	ICT
-----	ICT
-----	ADA
-----	IACT
-----	Disjoncteur non télécommandé
-----	DRR
-----	Secteur
-----	Poste source
-----	Postes électriques
-----	Déclassement publique
-----	Absorbe
-----	Producteur HTA
-----	Producteur HTA
-----	Producteur HTA - Abonné
-----	Producteur HTA - Abonné
-----	DP - Producteur HTA - Abonné
-----	DP - Producteur HTA - Abonné

